



Villeneuve  
Saint Georges

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU 15 DECEMBRE 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**ANNÉE 2016**

**6<sup>e</sup> SÉANCE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 15 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 9 décembre 2016, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER (à partir du point n°5), Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, José GRACIA (à partir du point n°2), Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK, Insaf CHEBAANE, Mubbashar KHOKHAR, Stéphanie ALEXANDRE, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Nathalie DINNER a donné procuration à Daniel HENRY (jusqu'au point n°4)  
José GRACIA a donné procuration à Soazic DEBBACHE (jusqu'au point n°1)  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Sylvie RICHETON  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Maurice BELVA  
Alexandre BOYER a donné procuration à Christian JONCRET  
Julia MORO a donné procuration à Yannick PILATTE  
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Omar CHERIGUENE

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Laurent DUTHEIL  
Bénédicte BOUSSON-JANEAU  
Mohamed BEN YAKHLEF  
Imen GUEDDA  
Dominique JOLY

**PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet  
Manuel MENAL, Directeur général des services

Isabelle LEPERCQ, Directrice générale adjoint des services  
Diana ZEMOURI, Directrice générale adjoint des services  
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services  
Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services  
Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Stéphanie ALEXANDRE** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

---

## **DÉCLARATION LIMINAIRE DE MME LA MAIRE**

### **Mme la Maire**

Mesdames messieurs, chers collègues, quinze jours après notre dernier conseil, quelques initiatives ont eu lieu et je souhaite les mettre en valeur. Je tiens à souligner le succès populaire du Marché de Noël, qui s'est déroulé le week-end des 3 et 4 décembre Place des HBM. Une ambiance très conviviale, festive, où de nombreuses familles, petits et grands, se sont retrouvées durant deux jours autour d'animations, de spectacles et ont pu apprécier la qualité des produits et services proposés par des commerçants. Ce succès est à mettre à l'actif du dynamisme de l'Association des commerçants de Villeneuve et du partenariat avec la ville et ses services, que je tiens à saluer. Ce succès est un encouragement à renouveler ce type d'initiative. Notre stratégie pour le renouveau de Villeneuve-saint-Georges implique une attention toute particulière à la place et au rôle des commerces. Rien n'est simple, car le faible pouvoir d'achat, le déploiement de grandes surfaces commerciales, et une nouvelle façon de consommer avec Internet, impactent grandement les commerces. Ce constat s'observe dans toutes les villes. Pour autant, nous ne baissons pas les bras. Dans tous les quartiers, nos projets urbains intègrent cette dimension et nous nous efforçons de créer les conditions d'un accueil de commerce de qualité, diversifié. La réussite de ce Marché de Noël rappelle combien le commerce participe à rendre une ville vivante, dynamique et accueillante.

Vendredi soir dernier, le mouvement sportif villeneuvois était à l'honneur lors de la cérémonie de remise des trophées. Je tiens à remercier tous les services municipaux qui, de près ou de loin, ont permis le succès de cette très belle soirée. Je salue le travail accompli par Maurice Belva, qui, avec investissement, passion et efficacité, conduit nos politiques sportives. Ce fut en effet une très belle soirée rassemblant plusieurs centaines de personnes avec de nombreuses démonstrations sportives. Une soirée qui témoigne de l'importance du sport à Villeneuve-Saint-Georges. J'ai tenu tout particulièrement à remercier tous les responsables des 45 clubs sportifs, qui réunissent près de 4 000 licenciés et tous les bénévoles qui, grâce à leur dévouement, leur disponibilité, leur passion, contribuent efficacement et avec cœur à la réussite sportive de tous. Je remercie aussi vivement le commandant Metzinger d'avoir accepté la participation des pompiers-gymnastes, qui ont réalisé des démonstrations époustouflantes et l'association l'Ormoise, qui nous a présenté trois spectacles, ponctuant la soirée avec dynamisme et gaieté.

À quelques jours de Noël, la solidarité bat son plein à Villeneuve. Le week-end dernier, je participais avec Nathalie Dinner, vice-présidente du conseil départemental, aux Journées de solidarité organisées par le département. Ce fut l'occasion de rencontrer de nombreuses associations et acteurs de la solidarité. Je leur ai dit tout notre attachement à travailler ensemble et à mener des nouveaux projets dont ils sont porteurs.

Samedi matin, je me suis rendue avec Sylvie Richeton à la Fête de fin d'année du Relais assistantes maternelles. Le RAM fêtait ses dix ans d'existence. Aujourd'hui, ce sont 108 assistantes maternelles agréées, en activité, et 177 enfants qui ont été accueillis chez les assistantes maternelles. Le RAM propose un panel d'activités et de services pour les assistantes maternelles, pour les enfants et les parents, en lien avec les besoins d'une population qui ne cesse de croître. Une réflexion est en cours pour créer un RAM supplémentaire dans un autre quartier afin d'équilibrer le service rendu à la population et aux professionnels de l'accueil individuel. Ce sont les fortes contraintes budgétaires qui pèsent, hier comme aujourd'hui, pour la réalisation d'une telle structure, mais ce nouveau RAM constituera une priorité. Nous souhaitons aussi pour 2017 développer des réunions d'assistantes maternelles dans différents quartiers de la ville, et bien évidemment poursuivre les réunions avec elles sur des sujets professionnels qu'elles auront choisis.

Solidarité également pour les personnes âgées : samedi après-midi aura lieu la distribution des colis pour nos seniors dans tous les quartiers de la ville. Près de 2 700 seniors vont bénéficier de ce colis. Je tiens à saluer la mobilisation de notre CCAS, ainsi que le travail mené sous l'impulsion de Marema Gaye et Bénédicte Bousson-Janeau.

Avec Sylvie Richeton, Maurice Belva et Christian Joncret, j'ai participé également au Noël du personnel. Le COS, et sa présidente Latifa GIANITRAPANI et son vice-président, Steeve Brocheton et toute l'équipe, ont eu l'idée de faire appel à des talents villeneuvois pour l'animation du Noël, et ont collaboré avec l'association SOW, présidée par Soquana Guari.

Dans le prolongement du vœu voté pour le service public de la Poste lors du dernier conseil municipal, je me trouvais mardi matin aux côtés de Christian Favier, président du conseil départemental et sénateur, de Laurence Cohen, sénatrice du département, de Daniel Henry et Alexandre Boyer au bureau de poste des Graviers pour apporter notre soutien aux agents qui se battent pour défendre le service public. Nous avons en effet de vives inquiétudes quant au devenir du bureau qui subit déjà de nombreuses réductions d'amplitude d'ouverture, au détriment des habitants et usagers de nos quartiers. Un cas d'école – si j'ose dire – des dégâts du libéralisme et des critères de rentabilité financière qui dominent la gestion de la Poste. Un tiers des bureaux de poste de notre département sont menacés de fermeture. Aux côtés des agents et des organisations syndicales, des habitants et usagers, nous allons poursuivre les initiatives et mobilisations pour défendre nos bureaux de poste et le service public.

Enfin, je souhaite dire un mot sur les travaux avenue de Valenton engagés par le département et la ville pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public : la première phase devrait se terminer à la fin de la semaine. J'ignore si les trottoirs seront ou non réalisés. Une deuxième phase est prévue de la rue Édouard Vaillant au carrefour du maréchal Juin, lui aussi réaménagé. Les travaux de l'avenue Carnot sont réalisés dans le cadre du contrat d'axe J1-J2 et s'achèvent. Ils amélioreront en particulier la sécurité des piétons et des usagers. Ces travaux ont pu être vécus comme une contrainte, comme ce fut le cas pour l'avenue de la République et l'avenue des Fusillés, et auparavant encore pour l'avenue Anatole France, la rue Timoniers, ou la rue Saint-Exupéry. Il nous faut faire preuve alors d'un petit peu de patience pour des travaux qui participent grandement au renouveau de la ville et de son cadre de vie. Je vous confirme par ailleurs que les travaux tant attendus de la RN6 commenceront en juillet 2017.

2017 sera une année de nouveaux chantiers, qu'il s'agisse du centre ancien avec la place du Lavoisier et du POND d'Yerres, ou encore de Triage dans sa partie nord. Nous travaillons sur les deux NPNRU (Quartier Nord et Plateau) et espérons que l'État sera à la hauteur des projets et

des exigences que nous portons avec les habitants. Mais c'est aussi, dès janvier, la livraison de nouveaux logements. Invitée par Amétis, j'ai eu le plaisir de les visiter avec Nathalie Dinner. Cette très belle réalisation allie conception écologique, accessibilité PMR, qualité des espaces extérieurs et des appartements, tous ouverts sur une terrasse ou sur un balcon. Bientôt, ce sera au tour des logements locatifs et en accession à la propriété de Valophis Expansiel, juste à côté de l'école Anne Sylvestre.

Pour conclure mon propos, je vous informe que la cérémonie des vœux pour le personnel communal aura lieu le vendredi 6 janvier au gymnase Léo Lagrange et le lundi 9 janvier pour les vœux aux personnalités. Je vous y invite bien entendu dès ce soir et vous remercie pour votre écoute.

## **Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T**

<b>FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES</b>
---

### **Finances**

#### **1. Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016**

##### **M. HENRY**

Nous avons souhaité commencer par les premiers points pour régler les affaires budgétaires de 2016 avant d'aborder le budget 2017. Ce point concerne les fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016. La loi NOTRe, dans le cadre de la création des établissements publics territoriaux, prévoit la mise en place des Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), qui visent à assurer la neutralité budgétaire des transferts. Pour les villes qui n'étaient jusqu'à présent pas membres d'un EPCI, son montant est déterminé par une Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT). Il est détaillé dans le rapport de cette commission et doit correspondre aux besoins de financement des compétences exercées par les établissements publics territoriaux en lieu et place des communes.

Le montant de ce FCCT est adopté par délibération concordante du conseil du territoire et du conseil municipal des communes. La CLECT a adopté son rapport le 17 novembre 2016. Dans ce document, le FCCT 2016 provisoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges est calculé à partir du bilan des conventions de gestion. Il s'agit du réalisé des trois premiers trimestres 2016 et du prévisionnel du quatrième trimestre 2016. Un vote du FCCT 2016 définitif après clôture de l'exercice concerné permettra de clôturer ces conventions transitoires. Le FCCT provisoire se décompose par le besoin de financement de la compétence de gestion « des déchets ménagers et assimilés » pour un montant de 35 220,90 euros. Vous disposez du détail dans le tableau, à savoir 3 671 984,6 euros de dépenses et 3 636 763,7 euros de recettes. Le besoin de financement de la compétence « eau et assainissement » pris en compte sera de zéro euro, car les recettes sont supérieures aux dépenses. Nos dépenses s'élèvent à 16 778,27 euros et nos recettes sont de 109 165,04 euros.

La participation au traitement des eaux pluviales correspond à 1 271 819 euros. Il s'agit des taux additionnels du SyAGE intégrés aux taux de la ville et reversés à l'EPT, qui les reverse à son tour au SyAGE. Le besoin de financement du transfert du PLU atteint 28 970,59 euros. Il a été découpé en 5 609 euros de reproduction, 10 603,98 euros pour les annonces, enquêtes publiques et AMO, et 12 757,61 euros pour les frais de personnel. La contribution au

financement du fonctionnement de l'EPT atteint 98 847 euros et se décompose en une subvention correspondant à 3 euros par habitant.

Au total, nous devons verser 1 434 857,49 euros à l'EPT. Il est proposé que ce montant soit découpé en douzième et serve de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'EPT, mensualités ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la CLECT. Il s'agit d'approuver ces versements de compensation des charges territoriales provisoires pour 2016.

### **M. GAUDIN**

Il s'agit d'une délibération technique relative à la mise en place du fonctionnement de la métropole du Grand Paris. Nous commençons à voir l'incidence de cette métropole. Il est question d'un transfert de charge. La métropole se substituera à la commune pour gérer les déchets, l'eau usée, la politique de la ville, etc. Dans l'immédiat, il nous faudra 1 434 000 euros et ce n'est pas terminé, ainsi que nous le verrons par la suite. Les incidences de la métropole sur le budget de la ville sont, à mon sens, non négligeables. Je ne suis pas certain du bien-fondé de cette opération. Par exemple, jusqu'à présent, la ville payait le SyAGE. Aujourd'hui, la ville perçoit les contributions des administrés, puis les verse à l'EPT, lequel verse ce qui est dû au SyAGE. Nous nous interrogeons quant à l'intérêt d'une telle opération. Où est le service de l'utilisateur ? Y a-t-il une amélioration du service rendu à l'utilisateur ? Où est la proximité entre les services publics et l'utilisateur ? Enfin, quel est l'intérêt final ? La logique exprimée pour le SyAGE sera très probablement similaire pour les déchets, pour la politique de la ville, etc. La métropole constituait très probablement une idée louable, puisqu'elle consistait en une mutualisation des moyens. Néanmoins, pour l'heure, nous n'en observons que les conséquences et le poids que cela représente sur le budget de la ville. En conséquence, pour ce point, nous nous abstenons.

### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je rejoins les propos de M. Gaudin. Je souhaite poser une question complémentaire sur le point relatif aux besoins de financement pour le transfert du PLU. Il est prévu 28 970,59 euros. Le PLU a entièrement été réalisé par Villeneuve-Saint-Georges. Par conséquent, pourquoi faut-il encore verser 28 000 euros à l'EPT ? Pour les mêmes raisons que M. Gaudin, je m'abstiendrai.

### **M. HENRY**

Je ne reviendrai pas sur le raisonnement de Philippe Gaudin. Il s'agit d'une décision du Grand Paris et du découpage en territoire, qui impose de reverser les charges qui seront prises en charge par l'EPT. Lorsqu'elles sont prises en charge par la ville, cela entraîne un coût. Désormais, le coût ne portera plus sur la ville, mais sur l'EPT. Il s'agit uniquement d'un transfert financier.

Madame Marie de Ficquelmont, le document PLU a été mis en étude et mis en œuvre par la commune. L'utilisation et le fonctionnement du PLU impliquent du personnel, qui aura à en suivre son application. Finalement, de nombreux sujets impliquent des frais d'émission. En l'espèce, vous disposez des frais découpés sur le PLU.

### **M. GAUDIN**

Le PLU a été mis en place par les employés communaux de façon très correcte et nous l'avons approuvé. En l'espèce, nous allons repayer des frais de personnel aux territoires alors que notre personnel communal a réalisé le travail. Certes, le territoire assurera la suite du sujet, mais qu'en est-il de notre personnel ?

**Mme la Maire**

Il est question de tout ou partie, selon les domaines concernés, de personnels transférés, quand bien même - ainsi que nous le verrons par la suite – certains d’entre eux travailleront toujours en proximité à Villeneuve. Pour autant, ils seront pris en charge par le territoire. Il s’agit là d’un transfert de charges et de recettes parfaitement équilibré. Monsieur Gaudin, vous êtes conseiller territorial, et je ne vous ai jamais entendu évoquer de telles problématiques dans le cadre de vos fonctions. En tout cas, au conseil de territoire comme à la conférence des maires, il subsiste une volonté commune de travailler dans le bon sens. Pour le territoire T12, nous avons décidé de travailler en coopérative de ville. Je souhaite que ce territoire permette une synergie et une solidarité favorables aux villes. Je ne suis pas pour autant favorable à tout ce qui a été mis en œuvre dans le cadre de la métropole du Grand Paris. En tout cas, en tant que maire, je souhaite que cet engagement au sein du territoire et au sein de la métropole soit le plus bénéfique possible pour les Villeneuvois. C’est en ce sens que je travaillerai.

**M. GAUDIN**

Je ne conteste pas le bien-fondé du territoire. Sur ce point précis, Madame Marie de Ficquelmont et moi-même nous interrogeons : les frais de personnel, qui s’élèvent à 12 000 euros, sont à la charge de la ville, qui aura à donner cette somme au territoire pour gérer le PLU. Nous peinons à comprendre. La ville a correctement réalisé cette action et le territoire doit prendre le relais conformément à la loi NOTRe. Comment cette somme va-t-elle être utilisée ?

**Mme la Maire**

Il ne s’agit pas uniquement d’un transfert de charges, mais bien d’un transfert équilibré en charges et en recettes. Pour 2016, il s’agit d’un remboursement.

**M. HENRY**

Pour le PLU, nous aurions dû réaliser ce travail dans tous les cas. Pour l’année 2016, il s’agit d’une convention de gestion. Par conséquent, nous recevrons un remboursement intégral. Pour les années à venir, le suivi du PLU sera assuré par des agents du territoire et non par les agents de la commune, conformément à la loi NOTRe.

**M. THIBERVILLE**

Je rappelle que nous ne sommes pas à l’Assemblée nationale. De plus, nous avons régulièrement évoqué la loi MAPTAM, qui a affirmé l’existence de la métropole. À l’époque, nous avons fortement critiqué cette loi. Non pas que nous ne pensions pas que la coopération internationale est un élément important – nous y sommes favorables –, mais parce que les dispositions de cette loi, pour un certain nombre d’aspects, y compris ceux que Monsieur Gaudin a soulignés concernant la proximité du service public, étaient critiquables. Cela étant, cette loi étant désormais votée, elle s’impose. Nous n’avons pas, au sein de cette assemblée, la faculté de ne pas l’appliquer et de nous mettre dans une situation de hors-la-loi. Par conséquent, nous pouvons débattre sur la délibération qui nous est proposée, à savoir l’évaluation des charges transférées, en formulant d’éventuelles remarques ou passer à autre chose. Le fait est que nous ne réécrivons pas dans ces murs les textes législatifs désormais adoptés.

**M. GAUDIN**

Monsieur Thiberville, j’ai salué le travail des employés communaux sur le PLU. Ce dossier est très lourd à mener, et les employés communaux l’ont formidablement bien réalisé. Pour autant, je n’approuve pas ce qu’il contient. Je rends simplement hommage au travail du personnel communal et au fait que nous disposions de tous les éléments « sur place » pour

continuer à gérer ce PLU. Cependant, ainsi que vous l'avez précisé à juste titre, nous devons appliquer la loi.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Sur les 28 000 euros, nous recensons plus de 10 000 euros de frais pour les annonces et enquêtes publiques. Or il semble que ces éléments ont été réalisés par la commune de Villeneuve-Saint-Georges dans le cadre du PLU. Plus globalement, il est vrai qu'un vote d'abstention correspond à une forme de choix politique. Nous ne pouvons pas voter contre cette délibération, dans la mesure où elle fait suite à l'application de la loi NOTRe, mais nous ne sommes pas forcés d'accepter ce « mille-feuille » administratif et cette strate qui s'y ajoute, et qui nous coûtera 98 000 euros cette année.

**Le conseil municipal,**

**Par 27 voix pour, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,**

**Approuve le montant du Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016 de 1 434 857,49 €.**

**Dit que le montant du Fonds de compensation des charges territoriales provisoire 2016, décomposé en douzième, serve de base aux mensualités prévisionnelles versées par la commune à l'établissement public territorial, qui seront ajustées après calcul du FCCT prévisionnel 2017 par la commission locale d'évaluation des charges territoriales.**

**Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.**

**Charge la Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

**2. Modification des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP)**

**M. HENRY**

En 2015, nous avons mis en place les AP/CP, qui permettent d'enregistrer et de lisser les paiements de toutes les dépenses que nous aurons à réaliser. La mise en place de ce sujet nous impose, à chaque modification de programme, de procéder à un enregistrement sur les AP/CP. Aujourd'hui, les modifications concernent la répartition des paiements entre 2016, 2017 et 2018 sans bien entendu modifier les montants globaux des autorisations de programme.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des autorisations de programme comme suit :

Pour le budget supplémentaire 2016, il était proposé de faire des inscriptions en AP/CP sur le groupe scolaire pour 2015 et 2016 en deux blocs de 10 200 000 euros, sur la médiathèque en trois blocs, 2015, 2016 et 2017, de 3 890 000 euros, sur le centre social pour 480 000 euros, pour un total de 14 570 00 euros.

Pour le groupe scolaire, les modifications proposées concernent un passage de deux à trois volets, à savoir 2015, 2016 et 2017, pour la même somme et pour le même total. Pour la médiathèque, les modifications concernent un passage de trois à quatre volets, à savoir 2015,

2016, 2017 et 2018, pour la même somme et pour le même total. Pour le centre social, les modifications concernent également un passage de deux à trois volets, à savoir 2015, 2016 et 2017. Les totaux sont exactement identiques et atteignent 14 570 000 euros.

**M. GAUDIN**

Quelle est la raison de cet étalement ? Visez-vous une souplesse budgétaire ou davantage une raison technique ?

**Mme la Maire**

Il s'agit uniquement d'un lissage budgétaire.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Une ligne est prévue pour la nouvelle médiathèque rue de Paris, dont les montants augmentent de manière constante. Au départ, il était question de 1,5 million pour réaliser ce projet. Finalement, le projet dépasse 3,8 millions. Je m'abstiendrai dans la mesure où je conteste ce projet dans le cadre du collectif qui m'a rejoint et qui souhaite également contester ce projet, mais aussi en raison de cette augmentation phénoménale.

**Mme la Maire**

Il n'y a aucune augmentation. Ce montant était initialement prévu pour la médiathèque. En l'espèce, nous décomposons les AP/CP. Il vous appartient de vous opposer à la médiathèque, mais, à titre personnel, je trouve qu'il s'agit d'un très beau projet pour les Villeneuvois.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Il me semble que nous avons voté une délibération qui a été annulée par le juge suite à ma plainte. Vous avez donc fait revoter une délibération pour le financement en juin malgré la décision d'annulation. Or la délibération prévoit 1,5 million contre 3,8 millions dans le tableau.

**M. HENRY**

Vous ne disposiez pas de l'intégralité des sommes. En l'occurrence, on compte une part acquisition. Le chiffre de 1,5 million correspond aux éléments inscrits pour 2016 (crédit de paiement). En revanche, si l'on s'intéresse au projet dans son intégralité, nous commençons par les études de 2015 pour 163 000 euros, puis poursuivons par les crédits de paiement 2016 et 2017, que nous proposons d'étaler, y compris en 2018. Le budget total du projet atteint bien 3,8 millions, et ce depuis le départ.

**Le conseil municipal,**

**Par 26 voix pour, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,**

**Approuve la modification des autorisations de programme comme suit :**

**Budget supplémentaire 2016**

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total
AP - Groupe Scolaire	5 029 611,82	5 170 388,18				10 200 000,00
AP - Médiathèque	163 400,00	1 576 600,00	2 150 000,00			3 890 000,00
AP - Centre Social	10 776,00	469 224,00				480 000,00
<b>Total</b>	<b>5 203 787,82</b>	<b>7 216 212,18</b>	<b>2 150 000,00</b>			<b>14 570 000,00</b>

### Modifications proposées

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total
AP - Groupe Scolaire	5 029 611,82	4 730 388,18	440 000,00			<b>10 200 000,00</b>
AP - Médiathèque	163 400,00	1 576 600,00	2 092 000,00	58 000,00		<b>3 890 000,00</b>
AP - Centre Social	10 776,00	404 224,00	65 000,00			<b>480 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>5 203 787,82</b>	<b>6 711 212,18</b>	2 597 000,00	<b>58 000,00</b>		<b>14 570 000,00</b>

**Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrites dans la décision modificative N° 2 et au budget primitif principal 2017 de la commune conformément à ce tableau.**

### 3. Décision modificative n°2 – Budget principal 2016

#### M. HENRY

En cours d'exercice, nous pouvons passer une délibération pour procéder à des ajustements. Il s'agit de la deuxième décision modificative sur le budget 2016, qui permettra d'ajuster les inscriptions budgétaires de deux sections pour être au plus près des réalisations et prendre en compte les inscriptions nouvelles dues à des besoins nouveaux. Le premier chapitre concerne les conventions de gestion pour les compétences transférées à l'EPT. En 2016, la ville a continué à œuvrer pour de nombreuses opérations affectées au territoire. La convention de gestion a été réalisée sur les trois premiers trimestres et le prévisionnel du quatrième trimestre. Les remboursements de l'EPT devraient s'élever à 3 710 000 euros selon la répartition qui figure dans la note, à savoir la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » pour 3,6 millions, correspondant aux dépenses réalisées dans le cadre des marchés de collecte et de traitement avec les charges de personnel ; la compétence « assainissement et eau » pour 16 000 euros, correspondant aux charges de personnels et à l'entretien de la station de pompage et le transfert du PLU pour 28 000 euros.

Les recettes versées à l'EPT devraient s'élever à 3 750 000 euros selon la répartition suivante : compétence « gestion ménagers » pour 3,6 millions et compétence « assainissement » pour 110 000 euros, somme versée par la Lyonnaise des Eaux.

Le second point concerne les fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) dont nous avons précédemment parlé. Dans le budget provisoire 2016, le FCCT s'établit à 1 434 000 euros, décomposé en 35 220 euros pour la compétence « gestion des déchets ménagers », en 28 970 euros pour la compétence « PLU », en 1 271 819 euros pour la compétence « eau et assainissement », correspondant au financement du SyAGE, et en 98 847 euros correspondant aux frais de structure de l'EPT, à savoir trois euros par habitant. Le montant prévu au budget étant de 446 000 euros, il est nécessaire d'ajuster à hauteur de 788 000 euros les crédits liés au FCCT.

#### Le conseil municipal,

**Par 25 voix pour, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenu**

**Approuve la décision modificative n°2 du budget principal 2016 comme présentée dans les tableaux ci-annexés et équilibrée en fonctionnement et en investissement comme suit :**

**Fonctionnement :**

**Dépenses : 4 538 000 euros**

**Recettes : 4 538 000 euros**

**Investissement :**

**Dépenses : - 505 000 000 euros**

**Recettes : - 505 000 000 euros**

**4. Inscription en non-valeur des créances irrécouvrables**

**M. HENRY**

Le conseil municipal est amené à approuver l'état des produits irrécouvrables présentés par le receveur principal pour les impayés des années 2011 à 2016 pour un montant total de 10 679,87 euros. Il s'agit bien entendu de cumuler cet élément avec les décisions précédentes, car ces sujets s'affectent année par année et se cumulent. Le tableau reprend les six montants pour les six années concernées de 2011 à 2016. Vous disposez également de la présentation des motifs, correspondants à des montants relativement faibles. Il s'agit de 137 créances.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve la liste présentée par la Trésorerie Principale des titres admis en non-valeur pour un montant global de 10 679.87 €**

<b>Exercice</b>	<b>Nombre de créances</b>	<b>Montant</b>
2011	26	3 308,60 €
2012	32	2 263,35 €
2013	30	2 354,91 €
2014	30	1 988,56 €
2015	15	609,39 €
2016	4	155,06 €
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>10 679,87 €</b>

**Dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6541 du budget de l'exercice considéré.**

**5a) Vote du budget primitif 2017**

**M. HENRY**

En préambule, je tiens à remercier l'administration pour son travail et remercier les élus ainsi que celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget. Ce travail très pointu des services et des élus de la majorité municipale nous permet de vous présenter ce soir un budget

à la fois équilibré, sérieux et ambitieux, qui ne rabat en rien sur nos projets fondamentaux. L'adoption du budget primitif prolonge bien évidemment le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu il y a deux semaines. Je ne veux donc pas m'appesantir sur le contexte et les contraintes qui pèsent sur les collectivités locales, mais rappeler que la baisse de la DGF pèse d'autant plus fortement que les fonds de péréquation n'évoluent pas, et que nous ne sommes plus éligibles au crédit du FPIC. La baisse de la DGF pour ce budget est de 565 000 euros, mais depuis 2013, elle représente une amputation de près de 6,5 millions d'euros, ce qui n'est pas sans conséquence.

Lors du DOB, Mme la Maire avait mis en exergue notre volonté d'allier un haut niveau d'investissement à une stratégie budgétaire rigoureuse. Le budget que vous avez sous les yeux l'illustre parfaitement. Le haut niveau d'investissement constitue une caractéristique majeure de ce budget. En effet, les dépenses réelles d'investissement augmentent de près de 30 % par rapport à l'année passée. Cela résulte des nombreux projets portés par cette municipalité pour le renouveau de Villeneuve, pour construire une ville plus belle, plus accueillante, et plus dynamique.

Nous recensons des projets dans tous les quartiers, avec notamment une accélération du PNRQAD pour le centre ancien de 6,7 millions, la renaturation des berges de l'Yerres pour près de 2 millions d'euros, renaturation qui devient d'autant plus nécessaire après les conséquences des inondations.

Ce sont également des investissements importants pour la rénovation et la création d'équipements publics, comme la médiathèque pour 508 000 euros, un nouveau centre social, l'extension de l'école Paul Bert pour 680 000 euros, une maison dédiée à l'art et à la culture, et une création de pôle administratif pour environ 4 millions d'euros, etc.

Ce sont aussi des investissements pour embellir les espaces publics. Je pense notamment au projet de requalification de la nationale 6, avec notamment la création d'un giratoire, des traversées piétonnes sécurisées et autres.

Tous ces investissements seront garantis à la fois par l'autofinancement et par un recours à l'emprunt beaucoup plus important cette année, en augmentation de 4 millions par rapport à 2016. Je rappelle qu'en 2016, l'emprunt était inférieur à 1 million.

J'ai évoqué le fait de marier un haut niveau d'investissement avec une stratégie financière rigoureuse qui s'inscrit dans la durée. C'est parce que nous adoptons cette stratégie que nous nous donnons la possibilité de mener à bien nos projets et que nous continuons à porter des politiques publiques utiles aux habitants. Quelques chiffres pour illustrer mon propos. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 500 000 euros. Les dépenses de personnel sont maîtrisées à moins de 2 % d'augmentation, intégrant les hausses incontournables qui s'imposent à la collectivité, telle que la revalorisation du point d'indice, l'avancement en échelon. Nous avons dû réaliser des économies de gestion importantes et limiter l'augmentation de la masse salariale. Nous y parvenons grâce à une politique de ressources humaines plus juste et plus équitable, par de nouvelles organisations plus coopératives et participatives, et de fait plus efficaces.

Je sais que l'ensemble des services fait le maximum en ce sens. J'ai cependant également conscience que l'exercice présente des limites. Nous devons faire face à des augmentations de dépenses incompressibles, notamment des fluides, mais aussi le GVT, les nouveaux enfants à accueillir dans nos écoles. Nous ne pourrions pas toujours « faire plus avec moins ». C'est la

raison pour laquelle nous continuons à nous battre pour rechercher des financements, développer des partenariats et des mutualisations, notamment avec le cadre territorial du Grand-Orly Seine-Bièvre.

De la même façon, nous continuerons à agir avec les habitants et avec les élus pour resserrer l'étai des politiques d'austérité, et obtenir d'autres choix en faveur du service public et de l'égalité des citoyens et des territoires. Ce budget nous permet de traduire les priorités de l'action municipale, la jeunesse et la réussite éducative, nos politiques sociales et solidaires, notamment la reprise en gestion par la ville de la résidence-autonomie de L'Accueil. Je voudrais notamment souligner les efforts engagés pour améliorer le cadre de vie, la propreté et la tranquillité publique, avec notamment le déploiement de la vidéoprotection, et l'intégration d'une balayeuse supplémentaire. Nous fournissons des efforts pour favoriser la participation des citoyens.

Mesdames et messieurs, l'ensemble de ces orientations dessine un budget marqué à la fois par une gestion rigoureuse et par des ambitions fortes pour le renouveau de Villeneuve. Élaborer un budget n'est pas un acte anodin ni technique. Il est pour nous indissociable d'une mobilisation citoyenne pour faire prévaloir des choix politiques.

Enfin, je veux confirmer l'engagement pris par notre maire lors du dernier conseil sur le fait qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité locale.

#### **M. BIYIK**

Le format du document ne me semble pas adapté pour une analyse globale du budget primitif de la ville. En effet, nous observons seulement des évolutions par nature d'une année sur l'autre avec des chiffres qui, au fond, ne représentent pas grand-chose. Par exemple, il est regrettable de ne pas trouver de comparaison avec les autres communes appartenant à la même strate que Villeneuve-Saint-Georges. Cela fausse bien entendu toutes les analyses et les projections, car il n'existe aucun référentiel de comparaison. Il serait parfois pertinent d'analyser ce qu'il se passe ailleurs.

Par ailleurs, le budget primitif est voté de plus en plus tôt. En mars 2015 il y a deux ans, en janvier 2016 l'an dernier, et en décembre 2016 cette année. Cela me conduit à penser que nous voterons le deuxième budget primitif cette année. Cela ne laisse aucune marge d'analyse et de comparaison avec le compte administratif de l'année 2016. Par exemple, l'année 2016 n'est pas encore écoulée et les comptes ne sont pas encore clos, mais nous nous projetons déjà sur l'année 2017. La seule année de référence que nous avons resté l'année 2015.

Pour revenir au budget primitif, vous avez annoncé, Madame la Maire, au Conseil municipal du 28 janvier 2016, en page 18 du compte rendu analytique :

*« (...) Nous utiliserons également le levier de la fiscalité. Le budget prévoit une hausse des taux de la taxe d'habitation de 2,7 % et de 1,7 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 2,9 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Si cette décision est adoptée, elle permettra de dégager 1,5 million d'euros pour la ville. Je tiens à insister sur cette idée. Ce produit ne vise pas à équilibrer notre budget de fonctionnement, comme cela est le cas dans de nombreuses autres villes. Il sera entièrement dédié au renforcement de l'autofinancement et servira ainsi à financer nos investissements. Il permettra ainsi de diminuer le recours à l'emprunt et les années suivantes le remboursement des annuités de la dette. »*

Madame la Maire, nous sommes loin du compte. La capacité d'autofinancement n'augmentera pas, mais diminuera de 42 %, passant de 2,2 millions à 1,3 million. Nos impôts ne serviront qu'à boucler le budget de fonctionnement. Les Villeneuvois continueront à payer sans qu'aucun changement ne soit prévu dans leur quotidien, ni aucun investissement, mais uniquement le droit de « repasser à la caisse » l'année prochaine. Il s'agit là d'une fuite en avant, entraînant des conséquences irréversibles pour la ville. Tous les investissements se feront sur de l'endettement : + 6,6 millions, en augmentation de 186 % conformément au chapitre 16 de l'investissement, allongeant ainsi la capacité de désendettement.

La capacité de désendettement explosera, dans la mesure où la dette va augmenter et l'épargne va diminuer. Elle dépassera allégrement les 13,7 ans actuels et la limite du seuil de 15 ans. L'année prochaine, à l'heure des comptes, la capacité de désendettement sera aux alentours de 30 ans, voire davantage, soit plus du double de son état actuel.

### **M. GAUDIN**

À la lecture de ce budget, deux éléments m'ont marqué. Je ne m'attarderai pas sur chaque chapitre comme je le fais habituellement, puisque j'y reviendrai lors de l'examen du compte administratif. S'agissant uniquement de prévisions, il est difficile de conclure. En revanche, deux chapitres m'ont alerté. Tout d'abord, dans les dépenses de fonctionnement, au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », le budget précédent faisait apparaître 3 millions d'euros contre 8,1 millions dans le cadre de la nouvelle proposition. L'explication est fournie en page 16. Nous constatons que le chapitre 65.541 « contributions au fond de compensation du territoire (FCCT) » passe de 26 000 euros à 4 528 000 euros. Cela est vraisemblablement lié à des transferts de charges, mais tout de même, cela mériterait quelques explications. Là encore, nous observons les effets secondaires et dommages collatéraux du territoire ou de la métropole du Grand Paris. Pouvez-vous nous rassurer et nous fournir des explications ? Nous devinons qu'il est question du transfert de charges et du transfert de compétences. Néanmoins, l'augmentation demeure conséquente.

En outre, un autre chiffre mérite d'être relevé concernant le virement à la section d'investissement (23). L'année passée, vous avez dégagé 2 276 000 euros contre 1,3 million cette année. Vous affirmez vouloir réaliser de nombreux investissements et vouloir privilégier l'investissement. Or nous nous apercevons que le prélèvement sur la section de fonctionnement qui alimente l'investissement est en diminution. En conséquence, il vous faut recourir à l'emprunt.

En ce qui concerne le chapitre 16, nous constatons que l'emprunt passe de 2 288 000 euros au BP 2016 à 6 545 000 euros. En 2017, la ville empruntera donc 6 545 000 euros, soit une augmentation de 186 %. Après le « matraquage fiscal » de 2016, je m'inquiète : à quoi devons-nous nous attendre en 2017, 2018 et 2019 ? Les emprunts correspondent en effet aux dettes des années suivantes.

À ce sujet, je me suis intéressé à l'évolution de la dette par habitant sous votre mandature. Les données chiffrées émanent des tableaux du ministère visible sur le site [gouv.fr](http://gouv.fr). En 2008, la dette par habitant était de 812 euros à Villeneuve-Saint-Georges contre 1 000,41 euros pour la moyenne de la strate des villes comparables. Nous affichions un montant nettement inférieur à la moyenne de la strate. En revanche, depuis 2008, nous observons une croissance continue de l'endettement par habitant. En 2011, avec 977 euros par habitant, nous atteignons la moyenne de la strate de 1 054 euros. Dès 2012, ce chiffre augmente encore, pour parvenir, en 2015, à 1 281 euros de dette pour chaque Villeneuvois contre 1 102 euros pour les villes moyennes de

la strate. Par conséquent, d'une situation qui était favorable à une époque, nous sommes désormais plus endettés que les villes comparables de la même strate de population.

Lors du DOB, je vous ai fait part de mes remarques concernant les foyers fiscaux qui paient des impôts à Villeneuve. J'ai en outre démontré l'effondrement du nombre de foyers fiscaux qui contribue à l'impôt.

En somme, si je rapproche tous ces éléments, je m'inquiète particulièrement pour les années à venir, lorsqu'il s'agira de résorber une augmentation de 180 % de l'emprunt. Au total, 6,5 millions vont être empruntés, mais dans quel but ? Là encore, j'ai effectué quelques recherches. Je découvre la réalisation d'une maison dédiée à l'art et à la culture dans le centre ancien. Je n'en avais jamais entendu parler dans cette instance, ni même en commission puisqu'aucune réunion de ce type n'est organisée. En outre, et même si vous en aviez déjà parlé, j'apprends la création d'un pôle administratif en 2017 pour 4 millions d'euros. En réalité, il s'agit de l'îlot Janin. Pouvez-vous finalement apporter des précisions sur ce projet ? Je connais le découpage des îlots, mais quel est l'échéancier correspondant ? Les terrains seront-ils rachetés par un aménageur ? En soi, nous ne sommes pas hostiles à l'amélioration des conditions d'accueil de la population ou des conditions de travail des habitants. Seulement, en l'espèce, le projet coûte 4 millions d'euros. Dans un contexte difficile – vous ne cessez de le rappeler – est-il opportun de libérer ce secteur au profit d'un aménageur ou d'un promoteur ?

Face à l'effort fiscal demandé aux contribuables, je ne suis pas certain que l'on offre le service que nous sommes pourtant en droit d'attendre compte tenu de la pression fiscale pesant sur les ménages. Ces deux points m'inquiètent tout particulièrement. En commission, j'ai demandé si une étude était prévue concernant la répercussion de cet emprunt pour les années à venir, mais aucune réponse précise ne m'a été apportée.

## **M. FAÏSSE**

Vous envisagez une accélération des projets liés à la requalification du centre-ville pour 6,7 millions d'euros. Le PNRQAD date de 2008. Or nous sommes bientôt en 2017 et aucun élément nouveau n'apparaît. Qu'en est-il du secteur de l'Orangerie et de l'aménagement de la place Saint-Georges, du 25 rue de Paris, de l'ancien laboratoire de la clinique Boyer, de l'îlot Dazeville où de magnifiques immeubles en terrasses devaient être construits, de la maison Victor Duruy, toujours dans le même état de délabrement. J'ai l'impression que tout est sacrifié aux constructions prévues rue Henri Leduc. Cela va totalement à l'encontre du PNRQAD. Vous ne réhabilitez rien, et construisez dans un secteur où l'habitat n'est pas dégradé.

Par ailleurs, vous vous vantez de la médiathèque, mais semblez oublier les logements construits dessus. Ils sont au ras de la RN6, exposés à la pollution atmosphérique, sujets à l'ordre du jour. Vous attribuez curieusement le rond-point devant la gare, mais il va inexorablement ralentir la circulation et augmenter les nuisances dont souffrent les Villeneuvois, à savoir le bruit et la pollution de l'air. Une dizaine de familles franciliennes, victimes de la pollution atmosphérique, ont décidé de poursuivre en justice l'État pour « carence fautive ». Ce sont des victimes de bronchopneumopathies et d'hospitalisations d'urgence lors des pics de pollution. Ces familles vivent dans les grands axes de circulation, comme le boulevard Magenta ou le périphérique parisien. Ces exemples sont à méditer.

## **Mme la Maire**

Monsieur Faïsse, il semble que vous n'avez pas entendu mon introduction. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer le PNRQAD. En 2017 interviendront les travaux sur le centre ancien, en particulier les travaux de l'îlot, de la place du Lavoisier et du Ponds Yverres. Les panneaux de démolition et de reconstruction seront prochainement installés place du Lavoisier, au niveau de l'Orangerie et du Ponds Yverres. Les opérations relatives au 25 rue de Paris démarreront également en 2017. En effet, le 25 rue de Paris comme la maison Duruy est libéré de toute occupation.

Par ailleurs, l'îlot Janin ne vise pas à faire le bonheur d'un aménageur privé, monsieur Gaudin. Il s'agit simplement de l'un des îlots de la ZAC multisites dont l'aménageur est l'EPA-ORSA, ainsi que cela a été évoqué dès le début du PNRQAD. En ce qui concerne l'îlot Janin, rien ne sera démoli tant qu'un pôle administratif ne sera pas construit pour accueillir les services (CCAS, sport, jeunesse, politique de la ville). Je suis fière et heureuse que, malgré toutes les difficultés financières, des conditions soient créées pour tendre vers un pôle administratif qui permettra de regrouper un certain nombre de services actuellement situés dans l'îlot Janin et au 29 rue de Janin. De cette façon, nous pourrions nous projeter vers de meilleures conditions de travail pour l'ensemble du personnel.

La mise en œuvre du PNRQAD s'accélère. Pour démolir et construire, il convenait préalablement de reloger les habitants qui vivaient dans cet habitat insalubre, et racheter les propriétés aux différents propriétaires. Ces actions sont quasiment réalisées. Il reste quelques points « durs » concernant l'îlot Dazeville, mais nous avons bon espoir que ces dossiers avancent dans les prochaines années. Le projet Carnot 3 avance également très bien. Nous avons en effet désigné les promoteurs qui interviendront sur ce projet. Nous verrons désormais les projets sortir de terre.

## **M. HENRY**

Il convient de vous transmettre des éléments plus techniques et plus financiers. Monsieur Biyik, l'application d'un budget sur une M14 peut paraître incompréhensible, mais il s'agit d'un document légal. Nous sommes obligés d'utiliser ce support pour inscrire et faire voter le budget. Vous ne pouvez donc pas déroger à ce type de documents qui revêt un aspect obligatoire.

En ce qui concerne l'autofinancement, je reviendrai sur vos propos et ceux de M. Gaudin. D'ailleurs, monsieur Gaudin, je m'étonne de votre intervention, car nous avons abordé ces sujets en commission des finances et avons déjà formulé des explications à cet égard. Une note de présentation vous a été fournie. Elle est très bien détaillée. Nous pouvons d'ailleurs remercier les services, et principalement le service financier, d'avoir rédigé une note aussi détaillée. Au vu de vos questions, je suppose que les détails sont insuffisants ou mal compris. Par exemple, si le chapitre 65 comporte différents chiffres, il fait apparaître de nombreuses sommes sur le transfert des compétences, identiques à la délibération que nous venons d'approuver.

La note propose également une explication sur l'autofinancement. Nous présentons un budget sincère et donc équilibré. L'autofinancement, qui atteignait 2,2 millions l'année passée, s'élève à 1,3 million cette année. En effet, des recettes dont nous ne connaissons pas la somme exacte doivent encore survenir. Nous ne nous inscrivons pas dans le cadre du compte administratif, mais bien du budget prévisionnel. Ces recettes, qui avoisinent 900 000 euros à 1 million d'euros, iront sur le compte d'autofinancement. Par conséquent, ce dernier sera relevé à un seuil similaire à celui de l'année passée, ainsi que nous l'avons déjà indiqué.

L'emprunt atteint effectivement 6 millions. En effet, l'année passée, notre prévision d'emprunt était nulle, car nous savions que nous aurions à emprunter davantage l'année suivante. Nous avons tout de même réalisé un emprunt de 900 000 euros en lien avec des dépenses imprévues suite aux inondations. De fait, l'emprunt avoisinera 5 millions et non 6 millions, ce qui, sur deux années, permet d'obtenir un emprunt de 3 millions par an, soit inférieur au seuil d'emprunt régulier. Vous formulez toujours la même remarque concernant la dette par habitant.

Or je rappelle que cette dernière ne constitue pas l'élément le plus important, contrairement à la capacité de remboursement. De plus, une dette par habitant trop faible peut aussi signifier que la santé financière de la ville est moindre, et que nous n'investissons pas. En ce qui concerne le pôle administratif, nous nous inquiétons pour les conditions de travail du personnel et la possibilité de réaliser des locaux adaptés à une ville comptant mille agents environ. Cette démarche ne paraît pas totalement dénuée de sens. Pour autant, vous vous étonnez de l'opportunité de créer un pôle administratif.

**M. GAUDIN**

Où serait situé le pôle administratif ?

**Mme la Maire**

Une opportunité s'est dégagée et nous comptons l'utiliser, car elle nous semble intéressante : il s'agit du bâtiment qui, au rez-de-chaussée, sera utilisé pour les Prud'hommes. Le promoteur a prévu de créer un bâtiment et nous sommes intéressés par les étages. Ce point sera présenté lors du conseil de février. Nous sommes en capacité de vous présenter un rapport au mois de février, mais nous l'intégrons d'ores et déjà dans la présentation de ce budget.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je rejoins mes collègues de l'opposition. Je souhaiterais ajouter quelques mots sur la vidéoprotection. En effet, on ne consacre pas une place importante à la sécurité dans le cadre de vos prévisions budgétaires. En page 12 de la note de présentation, relative aux subventions d'investissement, seuls 233 000 euros sont destinés à la vidéoprotection. Combien de caméras cela concerne-t-il ? Quels sont les quartiers visés ? Pourquoi n'observons-nous pas une plus grande avancée sur le projet de vidéoprotection ?

**M. HENRY**

Madame Marie de Ficquelmont, nous ne pouvons entrer dans le détail du projet relatif à la vidéoprotection. Une masse de caméras sera installée au niveau du centre ancien et de la rue de Paris.

**Mme la Maire**

Nous réalisons nos investissements au rythme du FIDP, le fonds versé par l'État. En l'occurrence, nous investirons rue de Paris et sur le parking de la gare. Si nous disposions de subventions plus importantes, nous agirions plus rapidement, mais ce n'est pas le cas.

**Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je souhaite poursuivre mon propos. Nous constatons que le choix politique ne correspond pas tout à fait aux choix que nous souhaiterions pour Villeneuve-Saint-Georges. Il est question de 6,5 millions d'emprunt, mais la priorité pour la ville et ses habitants demeure la sécurité, l'économie et l'emploi. J'aurais préféré que l'emprunt soit ciblé sur la sécurité, la relance de l'économie et l'emploi pour nos concitoyens. Au lieu de cela, vous contractez des emprunts colossaux pour investir dans une médiathèque et dans d'autres maisons de nature culturelle,

alors même qu'il ne s'agit pas d'une priorité, quand bien même les projets restent intéressants. Nous ne pouvons pas nous offrir un tel luxe.

**Le conseil municipal,**

**Par 25 voix pour, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenu**

**Approuve, par chapitre, le budget primitif principal pour l'année 2017 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 54 997 994 euros**

**Recettes : 54 997 994 euros**

**INVESTISSEMENT :**

**Dépenses : 18 400 261 euros**

**Recettes : 18 400 261 euros**

**5b) Budget annexe Théâtre 2017**

**M. HENRY**

Il n'y a pas d'investissement s'agissant du théâtre. En revanche, les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 280 700 euros.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve, par chapitre, le budget primitif annexe Théâtre pour l'année 2017 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses : 280 700 euros**

**Recettes : 280 700 euros**

**6. Budget primitif 2017 – Fixation des taux de fiscalité locale**

**M. HENRY**

En préambule, nous avons annoncé que nous devons, lors du vote du budget, fixer les taux de fiscalité locale. Nous avons précisé que nous souhaitons maintenir les taux d'imposition 2016 en 2017. En l'occurrence, le taux est fixé à 35,13 % pour la taxe d'habitation, à 22,34 % pour la taxe foncière des propriétés bâties, et à 36,80 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties. Il est rappelé que ces taux intègrent depuis 2016 les taux additionnels dont le produit était auparavant perçu par le SyAGE. Le tableau vous donne accès aux produits attendus en 2017. Ils s'élèvent à 18 746 558 euros.

**M. GAUDIN**

Dans le cadre du DOB, nous avons demandé une diminution des taux d'imposition. Or dans la mesure où il n'y en a pas, nous ne voterons pas ces taux.

### **M. POIRET**

L'année dernière, nous avons fait part de nos réticences par rapport à l'augmentation des taux. Nous sommes heureux qu'ils n'aient pas évolué cette année, et nous les voterons bien évidemment.

### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je souhaite une diminution des taux. L'année passée, j'ai demandé une baisse par rapport aux taux de 2015. Je souhaiterais que les taux soient abaissés, non pas aux taux de 2015, mais bien à des taux inférieurs. Nous sommes loin du compte. Je voterai donc contre cette délibération.

### **M. BIYIK**

La moyenne de la strate est à 23,8 % pour la taxe d'habitation, à 17,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à 23 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties contre plus de 36 % pour Villeneuve. Notre ville, la plus pauvre du département, affiche donc des taux nettement supérieurs à ceux de la strate.

**Le conseil municipal,**

**Par 25 voix pour, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenu,**

**Fixe, ainsi qu'il suit, les taux des trois taxes communales applicables pour l'année :**

- **Taxe d'habitation 35,13%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,34 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties 36,80 %**

**Dit que ces taux seront appliqués aux bases fiscales notifiées selon l'état 1259 et que les produits prévisionnels 2017 ainsi calculés seront transmis au contrôle de légalité.**

### **7. Budget primitif 2017 – Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

### **M. HENRY**

Pour financer la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers, les communes mettent en place une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TEOM). Depuis 2005, commune et regroupement votent un taux de TEOM et non plus un produit. Le coût global du service est estimé, pour 2017, à 3,6 millions d'euros toutes taxes. Dans cette estimation, ont été pris en compte le coût des collectes, la déchetterie et l'incinération, les salaires des ambassadeurs du tri et les frais annexes (calendriers, sacs-poubelle, amortissements, etc.). Dans l'attente de la notification des bases au printemps 2017, cette estimation se fonde sur une prévision de la base fiscale. Le produit attendu de la TEOM pour l'exercice 2017 s'établit à 3 466 334 euros pour un taux de 10,35 % inchangé depuis 2015. Il est proposé au conseil municipal de maintenir le taux de la TEOM à 10,35 % pour l'année 2017.

**Le conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Maintient le taux de la TEOM à 10,35 % pour l'année 2017.**

**Dit que la délibération doit servir de notification aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux, afin de permettre la mise en recouvrement des impositions et des taxes à comprendre dans les rôles généraux de l'année 2017.**

**8. Convention pour le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

**M. HENRY**

Ainsi que nous l'avons indiqué précédemment, cette compétence est transférée à l'EPT. Vous disposez d'une note explicative. Aujourd'hui, l'EPT n'a pas délibéré pour mettre en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la redevance spéciale territoriale. Par conséquent, ce régime perdurera. Le produit de la TEOM contribue à équilibrer l'exercice financier général de l'exercice de la compétence des déchets. Pour mémoire, l'équilibre financier général de l'exercice de la compétence des déchets par l'EPT est défini chaque année par la commission locale d'évaluation territoriale (CLECT), qui détermine le montant du fonds de compensation (FCCT). La convention de reversement de la TEOM entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et l'EPT prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'à la mise en place de la TEOM et la redevance spéciale territoriale sans toutefois excéder quatre ans. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-joint.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,**

**Approuve le projet de convention de reversement de la TEOM entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et autorise la Maire à signer ladite convention ainsi tout document ultérieur s'y rapportant.**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal.**

**Achats**

**9. Attribution du marché d'achat de fournitures scolaires, matériel scolaire et de matériel de loisirs créatifs pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges**

**M. GRACIA**

Nous comptons trois lots : le premier lot, relatif aux fournitures et matériels scolaires, dont le montant minimum est de 280 000 euros HT, et dont le montant total atteindrait 450 000 euros HT. Il s'agit des fournitures et matériels scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles. Le deuxième lot relatif aux pochettes scolaires atteint un montant minimum de 50 000 euros HT et un montant maximum de 130 000 euros HT. Il concerne l'achat de pochettes scolaires adaptées à chaque niveau des écoles élémentaires et distribuées en début d'année. Le troisième lot concerne du matériel de loisirs créatifs pour un montant minimum de 30 000 euros HT et un montant maximum de 100 000 euros HT. La CAO réunie le 7 décembre a désigné les attributaires suivants. Pour le lot numéro 1, il s'agit de la papeterie Pichon. Pour le lot numéro 2, il s'agit de Cipa Majuscule. Pour le lot numéro 3, il s'agit d'Alda. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à signer ces marchés.

**Le conseil municipal,**

**Par 32 voix pour, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

**Autorise la Maire à signer les marchés, pour une durée de 4 ans, avec les entreprises désignées par la Commission d'appel d'offres, comme suit :**

- **pour le lot n° 1 Papeteries PICHON**
- **pour le lot n° 2 CIPA MAJUSCULE**
- **pour le lot n° 3 ALDA**

**Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice considéré.**

### **Personnel**

#### **10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

##### **M. JONCRET**

Comme à l'occasion de nombreux conseils municipaux, il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs, notamment pour nommer des agents inscrits sur liste d'aptitude suite à leur réussite aux concours ou promotions ainsi que pour de tenir compte des besoins de services, en l'occurrence de la direction de la communication, des relations publiques et de la vie associative, de la direction de l'urbanisme, ou de la direction de l'enfance. Suite au transfert de compétences de sept agents au territoire Grand-Orly Val de Bièvre, il faut procéder à la suppression des postes correspondants et de décider que ces modifications s'inscrivent dans le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de préciser que ces éléments seront affectés aux dépenses afférentes, notamment à la ligne 012 du budget de l'exercice considéré.

##### **M. GAUDIN**

Comme je l'ai dit à l'occasion du DOB, nous pensons que le recrutement d'un chef de projet en communication et d'un graphiste ne constitue pas une priorité compte tenu des finances de la ville et de ses besoins en matière de propreté et de sécurité. Nous préférierions embaucher des policiers municipaux ou des agents de voirie. Par conséquent, si ce point est retiré de l'ordre du jour, nous voterons la délibération. En revanche, si tel n'est pas le cas, nous voterons contre. Pourtant, les autres agents qui bénéficient de promotions méritent d'être récompensés. Nous ne pouvons accepter le recrutement d'un chef de projet en communication compte tenu des contraintes de la ville.

##### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Ma remarque va dans le même sens que celle formulée par M. Gaudin. Par conséquent, est-il possible de faire un vote séparé du point 3 qui concerne le chef de projet en communication et le graphiste ?

##### **M. JONCRET**

Non. Il s'agit d'un projet global. Les éléments ont été présentés au CTP cet après-midi et ont été adoptés par les représentants du personnel.

##### **M. BIYIK**

Vous avez parlé de l'embauche de PM et de voirie lors du dernier conseil municipal. Or il ne s'agit pas de nouvelles embauches, mais de remplacements.

## M. HENRY

Il s'agit de remplacements de personnels absents depuis un certain temps.

### Le conseil municipal,

**Par 26 voix pour, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN ayant voté contre, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,**

**Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2017, comme suit :**

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	16	- 1		15
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	20		+ 1	21
Rédacteur à temps complet	12		+ 1	13
Attaché à temps complet	27		+ 2	29
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	286	- 5		281
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	21	- 2		19

Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	8	- 2		6
Agent de maîtrise à temps complet	22	- 1	+ 3	24
Technicien à temps complet	7	- 1	+ 1	7
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	4		+ 1	5
Ingénieur principal à temps complet	7	- 1	+ 1	7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> class temps non complet 12h00	1	- 1		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> class temps non complet 12h00			+ 1	1
<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>- 14</b>	<b>+ 11</b>	<b>428</b>

**Dit que les effectifs sont fixés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 tel que dans le tableau des effectifs annexé.**

**Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.**

### **10 Bis. Mise à disposition de personnel entre la Commune et l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre des transferts de compétences**

## M. JONCRET

La loi du 7 août a prévu la création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la métropole du Grand Paris. Depuis cette date, Villeneuve est rattaché à l'établissement public Grand-Orly Val de Bièvre. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il exerce en lieu et place de la ville les compétences que sont l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets ménagers et assimilés, la politique de la ville, le plan local d'urbanisme. Les personnels affectés partiellement seront également transférés pour partie des fonctions qui relèvent de cet exercice. C'est notamment le cas de la direction des espaces publics ayant en charge le suivi de l'exécution de marché. Il s'agit aussi de l'équipe volante du service de propreté urbaine d'un agent de maîtrise, et des agents mis à disposition qui continueront d'exercer leur emploi dans leur collectivité d'origine, mais qui exercent une

partie de leurs missions auprès du territoire ou de la commune. Les conditions d'emploi et de rémunération resteront identiques à celle de la collectivité d'origine.

Pour permettre cette mise à disposition, une convention doit être établie entre la commune et le territoire. Il est donc prévu de faire adopter au conseil municipal le modèle de convention de mise à disposition entre la commune et l'établissement T12 et d'autoriser le maire à signer la convention en ce sens.

**Le conseil municipal,**

**Par 31 voix pour, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,**

**Approuve le modèle de convention de mise à disposition entre la commune et l'EPT 12 ci-annexé,**

**Autorise la Maire à signer les conventions ainsi que tout document ultérieur s'y rapportant.**

#### **11. Modification des modalités d'utilisation et de fonctionnement du Compte épargne temps (CET)**

**M. JONCRET**

Ce point est un point technique également abordé lors du comité technique qui s'est tenu cet après-midi. Il s'agit de la modification des modalités d'utilisation et de fonctionnement du CET. Il est apparu nécessaire de revoir le règlement intérieur, qui tient compte de la modification du texte adopté le 26 mars 2012, notamment le point 10 sur l'article 3. En effet, nous souhaitons réaffirmer et préserver la règle générale qui prévoit que chaque agent prenne ses congés et RTT. Il s'agit d'acquis fondamentaux. À cet effet, il est proposé de cesser la monétisation du CET afin que l'utilisation de ce dernier s'effectue uniquement sous forme de congés. Il est donc proposé d'adopter cette modification et ses modalités d'application à l'occasion de ce conseil municipal et de préciser que ces dispositions se mettront en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**M. FAÏSSE**

Je me suis renseigné sur le site [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr) concernant le Compte épargne temps (CET). J'ai appris que la loi Travail – dite loi El Khomri – avait réécrit les dispositions du Code du travail portant sur le CET. Étonnamment, ce procédé semble en contradiction avec le point 11. En effet, il n'est pas question de cesser la monétisation du CET. Le salarié peut bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée en contrepartie des périodes de congé non prises. Le CET est mis en place par l'employeur avec accord de l'entreprise. Il peut s'informer auprès du DRH ou du représentant du personnel. Une négociation a-t-elle finalement été organisée entre les représentants du personnel et la mairie sur la modification du CET ?

**M. JONCRET**

Ce sujet a été évoqué lors du CT qui s'est tenu cet après-midi avec les représentants du personnel. Nous avons présenté l'arrêt de la monétisation du CET. Par ailleurs, le texte que vous évoquez ne concerne pas la fonction publique territoriale. L'arrêt de la monétisation est une décision de la commune.

### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

Je conclus qu'aucune négociation n'a été organisée avec les syndicats. Je suis contre cette délibération, car vous imposez aux personnels de prendre des vacances plutôt que de payer leurs heures complémentaires ou supplémentaires.

### **M. JONCRET**

Nous pensons qu'en cas de congés ou de pénibilité, il convient de prendre les temps de repos affectés. En effet, nous commençons à observer un effet pervers, à savoir le fait que les salariés économisent sur leur CET pour se faire rémunérer.

### **Le conseil municipal,**

**Par 25 voix pour, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenus,**

**Décide d'adopter la modification des modalités d'utilisation et de fonctionnement du compte épargne temps conformément au règlement intérieur du compte épargne temps ci annexé, ainsi que les différents formulaires annexés. Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### **Espaces publics**

#### **12. Marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » pour les années 2017 à 2021 – Autorisation de signer le marché et le contrat**

### **M. GRACIA**

Le marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » conclu pour une durée de quatre ans arrive à échéance au 31 décembre 2016. Il a donc fallu procéder à un renouvellement de ce marché. Nous avons été aidés par le maître d'œuvre Protectas. Nous n'avons reçu qu'une seule proposition. La commission, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse, a choisi de retenir la société mutuelle d'assurance des collectivités locales et des associations, SMACL Assurances, suivant l'offre de la variante imposée portant sur le montant des franchises pour un montant de primes de 49 987,62 euros TTC annuels. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le marché pour que nous puissions être assurés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **M. GAUDIN**

Comme je l'ai indiqué lors de la commission d'appels d'offres, je regrette qu'une seule offre ait été proposée par la SMACL, car cela élimine toute concurrence. Ce n'est pas la faute de la ville, mais cela reste problématique. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire de passer un marché en appel d'offres. Il aurait fallu déclarer l'appel d'offres infructueux et relancer une procédure. Mais il m'a été répondu que cette démarche était impossible, faute de temps. Peut-être aurait-il fallu anticiper davantage. En effet, ce cas de figure se présente pour la deuxième fois. Nous ne pouvons pas délibérément continuer comme cela, étant entendu que l'entreprise se retrouve en situation de monopole, ce qui semble contraire à l'esprit de l'appel d'offres.

### **Mme la Maire**

En l'occurrence, aucune autre assurance n'est désireuse de soumettre sa candidature. Nous connaissons là une vraie difficulté, également visible dans les hôpitaux.

**M. GAUDIN**

Peut-être faut-il interpeller le législateur, mais nous ne pouvons pas continuer en ce sens.

**Le conseil municipal,**

**Par 25 voix pour, Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT, Kristell NIASME s'étant abstenu,**

**Approuve le marché d'assurance attribué à la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités locales et des Associations,**

**Autorise la Maire à signer le marché et le contrat définitif avec la SMACL pour une durée de 5 ans et un montant de prime annuelle de 49 987.62 € TTC par an,**

**Dit que les dépenses correspondantes sont imputées à la sous-fonction 020, nature 6161 du budget.**

<b>HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE</b>
--

**Développement durable/Espaces publics**

**13. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (année 2015)**

**M. HENRY**

Lors de la commission consultative des services publics locaux la représentante du SyAGE est venue réaliser une présentation du rapport annuel sur la qualité de l'eau et sur le prix et qualité de service de l'assainissement rédigé conformément à la loi Barnier de 1995 visant à améliorer la transparence des services d'eau et d'assainissement. La note synthétique présente les différents indicateurs. Les membres présents à la commission disposent d'un rapport quasi complet, que nous tenons bien entendu à votre disposition. Ce point constitue une prise d'acte du rapport de présentation 2015.

**M. BIYIK**

En page 2 du rapport, vous parlez de la CCSPL. Or il semble que le tribunal administratif a dissous la CCSPL.

**M. HENRY**

Non. Vous avez été convié à la CCSPL, mais vous ne vous êtes pas déplacé. La CCSPL n'est pas dissoute.

**M. BIYIK**

L'assainissement sera transféré à l'EPT l'année prochaine. Que deviendra finalement le SyAGE ?

**M. HENRY**

Le SyAGE est un syndicat d'assainissement traitant trois compétences : les eaux pluviales, l'assainissement et la rivière. Le SyAGE conservera la rivière, mais aussi l'assainissement et les eaux pluviales pour les communes qui ne sont pas en territoire. De plus, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton ou encore Villeneuve-le-Roi se trouvent dans les territoires

(respectivement T11 et T12). Dans le cadre d'une convention de gestion, les communes sont pour l'heure délégataires de la compétence du territoire dans un souci de continuité du travail mené avec le syndicat d'assainissement. Si un transfert obligatoire vers les conseillers territoriaux survient, nous repasserons l'affectation de ces compétences en conseil municipal pour vous en informer. Dans tous les cas, le syndicat conserve des missions, ne serait-ce qu'avec les autres communes (plus d'une centaine).

#### **Mme MARIE de FICQUELMONT**

En ce qui concerne la CCSPL, j'ai formulé une requête en annulation de la décision qui a nommé les membres de la CCSPL. J'ai obtenu l'annulation de cette décision pour atteinte à la démocratie, car certains partis n'étaient pas représentés à l'époque de la nomination. Le jugement m'a donné raison le 13 avril 2016. Peut-être avez-vous fait appel, mais ce dernier n'est pas suspensif. Il vous faut donc procéder à une nouvelle nomination des membres de la commission dans le respect des dispositions législatives sur la représentation proportionnelle. En effet, j'ai obtenu cette décision pour atteinte à la représentation proportionnelle. Ce n'est toujours pas le cas. Vous formulez une demande de sursis d'exécution, mais cette demande n'est pas suspensive. En attendant, il vous faut donc exécuter la décision.

#### **M. HENRY**

Effectivement, la décision n'est pas suspensive, mais nous avons demandé au président de la Cour d'appel de suspendre cette décision. Nous nous inscrivons dans ce cadre. Aujourd'hui, le fonctionnement normal de la ville nous amène à faire fonctionner cette commission. Je rappelle que vous n'êtes pas élue dans cette commission, car vous n'avez pas réagi correctement lors du vote. Quoi qu'il en soit, ce rapport était une prise d'acte.

### **14. Approbation de la convention financière relative à l'entretien des domaines régionaux ouverts au public dans l'Arc boisé**

#### **M. POIRET**

Le 3 décembre 2015, nous adoptons la charte forestière de l'Arc boisé, massif d'environ 3 000 hectares se situant sur trois départements du Val-de-Marne, Seine-et-Marne et l'Essonne. Suite à la cession des bois Colbert et des Carrières à l'Agence des espaces verts et de la région Ile-de-France en 2013, et à leur intégration dans le domaine régional de Grosbois-Arc boisé, un partenariat a été mis en place entre cette agence et la ville. Il s'agit aujourd'hui de définir une nouvelle convention de partenariat afin d'intégrer les résultats des aménagements, notamment en termes de ramassage et d'évacuation des déchets conduits par l'agence. La convention est établie pour une durée de trois ans et peut être prorogée, elle soit 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. La participation financière annuelle de la ville s'établira à 6 500 euros, ce qui couvre les frais de fonctionnement concernant notamment la surveillance des sites, les travaux divers d'entretien normal liés au milieu naturel et à l'ouverture au public. Il est donc proposé au conseil d'approuver cette convention, d'autoriser Mme la Maire à signer tout acte et document s'y rapportant, et de dire que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal de l'exercice correspondant.

**Le conseil municipal,**

**Par 32 voix pour, Jean-Paul ESPINAR, Jocelyne LAVOCAT s'étant abstenus,**

**Approuve la convention financière entre la Ville et l'Agence des Espaces verts de la région Île-de-France relative à la participation de Villeneuve-Saint-Georges à la prise en charge des frais d'entretien des domaines régionaux ouverts au public dans l'Arc boisé,**

**Autorise la Maire à signer les actes correspondants,**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget communal de l'exercice correspondant.**

**\*\*\***

Séance levée à 21h36